Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2002)
Heft: 1

Artikel: La LME : un atout pour les consommateurs, l'économie et l'environnement
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-641889

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La LME: un atout pour les consommateurs, l'économie et l'environnement

L'ouverture du marché européen de l'électricité est une chance, mais comporte aussi des risques pour la Suisse. Les marges du secteur de l'électricité sont sous pression, car notre industrie électrique est contrainte d'exporter le surplus de courant produit. La loi sur le marché de l'électricité (LME) veille toutefois à ce que les consommateurs et l'économie puissent compter sur un approvisionnement en électricité sûr et à bas prix. Il va de soi que la desserte de base doit rester indépendante. Mais la LME comporte aussi d'autres avantages pour les consommateurs, l'économie et l'environnement.

Les petits clients y trouvent aussi leur compte

Jusqu'à présent, les droits des consommateurs n'étaient pratiquement pas protégés dans le domaine de l'approvisionnement en électricité. Il existe bien un surveillant des prix qui a le pouvoir d'abaisser les prix abusifs. Mais il ne peut rien faire pour empêcher que les gros clients négocient des conditions favorables, tandis que les petits consommateurs attendent une baisse.

La LME met fin à cette situation insatisfaisante:

- Elle stipule que *la formation des prix doit s'effectuer de manière transparente* et *interdit* aux entreprises électriques de réaliser des *gains non justifiés* sur la rétribution de l'acheminement du courant (art 6, 10).
- Elle prévoit que les entreprises électriques peuvent dès son entrée en vigueur acheter une partie du courant sur *le marché libre*. Celles-ci sont également tenues de *répercuter les réductions de coût* qu'elles ont réalisées (art 27, 32).
- Les entreprises électriques sont également *obligées d'indiquer le mode de production et l'origine de l'électricité*. C'est ainsi la première fois que les consommateurs ont la possibilité de choisir entre différentes qualités de courant (art 12).
- Enfin, *le surveillant des prix* jouit de prérogatives étendues: *une commission d'arbitrage* examinera désormais la rétribution de l'acheminement, tandis que *la commission de la concurrence* aura pour mission d'empêcher les entreprises électriques de s'entendre sur les prix (art 15, 16, 17).

Conclusion: **La LME favorise une concurrence loyale, susceptible de profiter également aux petits consommateurs. Les experts estiment que les prix de l'électricité pourraient être inférieurs de 10% à ce qu'ils sont aujourd'hui.**

Des prix concurrentiels pour l'économie

La Suisse est un pays d'exportation par excellence. Un franc sur deux est gagné par notre pays à l'étranger. Il est par conséquent important que nos entreprises industrielles et commerciales ne déboursent pas plus que leurs concurrents étrangers pour le courant.

Des *comparaisons internationales* montrent que le prix du courant reste relativement élevé en Suisse, notamment pour *les petites et moyennes entreprises*.

Que l'on songe aux *gros consommateurs d'électricité* que sont la chimie, les matières plastiques, le papier et le carton, les panneaux de bois, le textile, le verre, le fer et l'acier, l'aluminium, le traitement des métaux, la galvanoplastie. Dans ces branches, où la plupart des entreprises actives sont des PME, le prix du courant est un facteur qui pèse notablement sur les coûts.

Ces entreprises ont précisément un besoin urgent d'ouverture du marché. Si celle-ci devait échouer, elles tenteraient alors de modifier au coup par coup les droits d'acheminement en pratiquant des ententes cartellaires. Cette situation aboutirait à une incertitude juridique et ferait peser une menace sur les investissements et l'emploi dans les industries et les PME.

Conclusion: **La LME apporte de meilleures conditions-cadres pour l'ensemble des branches de l'économie.**

Encourager l'énergie hydraulique et les énergies renouvelables

La force hydraulique indigène fait partie des atouts de la place économique suisse. Les autres sources d'énergies renouvelables prendront également une place de plus en plus importante dans un approvisionnement en électricité sûr et respectueux de l'environnement.

A cet égard, nombre de pays européens on déjà lancé de vastes programmes de soutien qui rendent possible l'injection de courant tiré d'énergies renouvelables dans le réseau. En Suisse, par contre, les nouvelles technologies de l'énergie luttent pour leur survie.

La LME renverse là aussi la vapeur:

- Durant dix ans, la Confédération a la possibilité d'accorder *des prêts à taux préférentiels aux centrales hydrauliques*, que ce soit pour les investissements non amortissables ou pour renouveler les installations. Cette disposition est importante au premier chef pour les régions de montagne (art 28).
- *Le marché est ouvert sans restriction dès l'entrée en vigueur de la loi* pour le *courant vert* fourni par les petites centrales hydrauliques ou tiré d'autres sources d'énergies renouvelables (art 27).
- Le courant provenant de ces petites installations *sera exempté du paiement de la rétribution d'acheminement* pendant les dix premières années. Les exploitants qui injectent ce type de courant bénéficient en outre d'un prix minimum garanti. Ces avantages concurrentiels permettront à ces énergies d'avenir de prendre pied sur le marché (art 8, 27, 29; LEne art 7, al. 7).
- L'exportation de courant est un pilier du secteur suisse de l'électricité. Le courant des centrales hydrauliques a une valeur particulière: les centrales à accumulation permettent en effet de répondre à la demande lorsque celle-ci est au plus haut. *L'industrie d'exportation a besoin des mêmes droits* que ses concurrents sur le marché européen. La LME garantit la réciprocité nécessaire dans ce domaine.

Conclusion: **La LME est une occasion à saisir pour l'énergie hydraulique et les autres énergies renouvelables. Les organisations environnementales se sont d'ailleurs distancées du référendum lancé contre la loi.**